

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 janvier 2013 à 15 heures 40 minutes à l'Hôtel Fraser, à Chandler, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine
Administrateur régulier représentant
L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Bertrand Berger, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Doris Boissonnault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délicia Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

M. Ambroise Henry, directeur général, Régie intermunicipale de transport

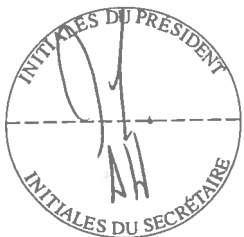
Mme Sarah Gonthier, responsable des opérations, RéGIM

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Louise Langlois, maire de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2012;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Approbation des comptes à payer et liste des comptes préautorisés;
7. Autorisation d'utilisation de la marge de crédit pour les opérations courantes;
8. Correspondance;
9. Politique de dépôt et de traitement des plaintes;
10. Règlement sur l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport GÎM;
11. Adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
12. Calendrier des réunions du conseil d'administration de la Régie pour l'année 2013;
13. Ouverture d'un compte d'épargne stable;
14. Ouverture d'une session Accès D Affaires;
15. Autorisation de signature pour le contrat de travail de Sarah Gonthier;
16. Autorisation de signature d'un addenda aux contrats conclus avec GPS et M.A. Poirier relativement aux trajets spécifiques Madelibus aux Îles-de-la-Madeleine;
17. Affaires nouvelles;
18. Période de questions;
19. Date et lieu de la prochaine réunion;
20. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

R13 – 01

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour.

R13 – 02

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2012

R13 – 03

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 12 décembre 2012 » est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2012

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie-Roussy et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

10. Restructuration du transport collectif

Les avis de non-renouvellement des contrats de gestion des OTAC ont été envoyés par le RÉGIM, tel que prévu, avant les Fêtes. Des rencontres avec les responsables des futurs points de services sont prévues la semaine prochaine pour bâtir des ententes au niveau des ressources humaines et matérielles. Le comité de travail sur la planification de la structure organisationnelle du transport collectif doit se réunir à la fin janvier afin de travailler sur ces ententes.

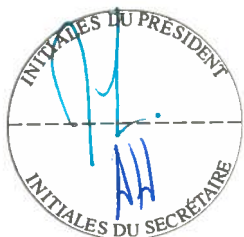
14. Autorisation de signature des actes de cession de contrat

Les actes sont à finaliser dans les prochaines heures. Dès que ce sera fait, ils seront envoyés à chacun des contractuels concernés par cette cession du RÉGIM à la Régie.

15. Tenue de livres

Le choix du directeur s'est porté sur monsieur Denis A. Leblanc de New Richmond. M. Leblanc fait de la tenue de livres depuis plusieurs années, à titre de travailleur autonome. Il est convenu de l'inviter à rencontrer le conseil de la Régie lors de la rencontre de février, à Carleton-sur-Mer.

Pour le logiciel, nous avons opté finalement pour un système « web-base » : QuickBook. Logiciel qui répond à nos besoins en matière de compatibilité PC-



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

MAC, de multi-accès à distance et de production de rapport de résultats sur demande.

À partir de février, les administrateurs pourront recevoir un état des résultats à chaque rencontre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

Le président propose que ce point soit suspendu et que les discussions à ce sujet aient lieu lors d'une réunion ultérieure. On mentionne qu'un suivi financier détaillé sera fait lors de la prochaine réunion, à partir de la nouvelle tenue de livres.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. AUTORISATION D'UTILISATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS COURANTES

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement du service de transport collectif et d'assumer les responsabilités financières qui s'y rattachent, des liquidités sont requises. On rappelle que, d'une part, les articles de loi permettant le retour de la taxe dans la région étaient inclus dans le projet de loi no 5, et adoptés tel que présentés en décembre 2012. D'autre part, la Régie dispose d'une marge de crédit de 2 millions de dollars, pour laquelle le conseil d'administration doit autoriser l'utilisation.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS COURANTES

ATTENDU QUE les travaux de transfert des opérations du transport collectif vers la Régie progressent;

ATTENDU QUE différents engagements et paiements sont dus d'ici la fin janvier.

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu :

1. D'autoriser l'utilisation de la marge de crédit de la Régie pour ses opérations courantes, si cela s'avère nécessaire;
2. Que le conseil autorise un financement temporaire additionnel de 500 000 \$, à même la marge de crédit, pour un total de 1 000 000 \$ et autorise Jonathan Lapierre, président, et Ambroise Henry, directeur général et secrétaire-trésorier, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document qu'ils jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place ce financement temporaire additionnel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCE

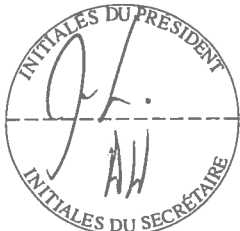
Aucune correspondance n'est à signaler.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. POLITIQUE DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Le document « Proposition de politique des plaintes » est présenté. Les administrateurs mentionnent l'importance que la clientèle ait accès facilement à cette politique et son formulaire.

R13 – 04



No de résolution
ou an **R13** en **05**

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu :

- **QUE** la politique de dépôt et de traitement des plaintes soit adoptée;
- **QU'**un comité de traitement des plaintes soit formé, composé de Jonathan Lapierre, Ambroise Henry et Sarah Gonthier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GÎM

Lors de la réunion du 12 décembre 2012 tenue à Gaspé, Rodrigue Brousseau avait donné avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie, d'un projet de Règlement sur l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes.

Le document « Règlement sur l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes » est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA- MADELEINE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« RÉGIE ») a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE depuis le 3 mai 2010, l'opération et l'organisation des services de transport collectif sur le territoire de la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine sont confiées au Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« RÉGÎM ») qui opère, par le biais de contrats conclus avec des transporteurs privés, un réseau comprenant une quinzaine de trajets répartis sur le territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie désire continuer les activités du RÉGÎM et mettre en opération le service de transport collectif au sein de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2013.

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et résolu :

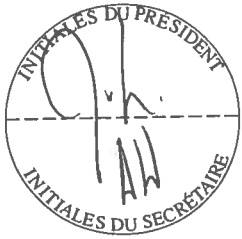
QUE le règlement portant le numéro 4 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui est contenu dans le document vu en cours de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Une présentation est faite de ce qu'est l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et des raisons pour lesquelles il serait intéressant que le directeur général de la Régie en soit membre.

R13 – 06



No de résolution
ou annotation
R13 – 07

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), incluant une option avec assurance et coaching, au coût de 611 \$ avant les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2013

Le document « Proposition de calendrier 2013 » est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2013

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2013, qui se tiendront le mercredi, sauf exception, et débiteront à 15 heures :

- Le 16 janvier 2013, dans la MRC Rocher-Percé;
- Le 20 février 2013, dans la MRC Avignon;
- Le 20 mars 2013, dans la MRC Bonaventure;
- Le 17 avril 2013, dans la MRC Haute-Gaspésie;
- Le 15 mai 2013, dans la MRC Côte-de-Gaspé;
- Le 19 juin 2013, dans la MRC Rocher-Percé;
- Le 18 septembre 2013, dans la MRC Côte-de-Gaspé;
- Le 17 octobre 2013 (jeudi), dans la MRC Bonaventure;
- Le 13 novembre 2013, dans la MRC Haute-Gaspésie;
- Le 11 décembre 2013, dans la MRC Côte-de-Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. OUVERTURE D'UN COMPTE D'ÉPARGNE STABLE

Une présentation de l'utilisation qui était effectuée par le RéGÎM d'un compte d'épargne stable et des raisons pour lesquelles un tel compte pourra être utilisé par la Régie.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN COMPTE D'ÉPARGNE STABLE

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'avoir accès à un compte d'épargne stable pour certains dépôts, afin de mieux identifier la provenance des argents.

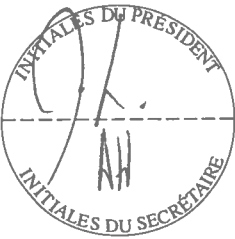
IL EST PROPOSÉ par Doris Boissonnault et résolu :

- **QUE** soit autorisée l'ouverture d'un compte d'épargne stable au folio de la Régie intermunicipale de transport;
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ambroise Henry, soit par la présente désigné pour procéder à l'ouverture de ce compte, au nom de la Régie, et soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 08

R13 – 09



No de résolution
ou annotation

R13 – 10

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

14. OUVERTURE D'UNE SESSION ACCÈS D AFFAIRES

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE D'UNE SESSION ACCÈS D AFFAIRES

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'utiliser les services d'Accès D Affaires pour ses opérations bancaires.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie-Roussy et résolu :

- **QUE** soit autorisée l'ouverture d'une session d'Accès D Affaires sur le compte de la Régie intermunicipale de transport;
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ambroise Henry, soit par la présente désigné pour procéder à l'ouverture de cette session, au nom de la Régie, et soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CONTRAT DE TRAVAIL DE SARAH GONTHIER

Le président propose que ce point soit reporté à la prochaine réunion de manière à avoir en main une copie complète du contrat de travail en question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

16. AUTORISATION À SIGNATURE D'UN ADDENDA AUX CONTRATS CONCLUS AVEC GPS ET M.A. POIRIER RELATIVEMENT AUX TRAJETS SPÉCIFIQUES MADELIBUS AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION À SIGNATURE D'UN ADDENDA AUX CONTRATS CONCLUS AVEC GPS ET M.A. POIRIER

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et résolu que le conseil autorise l modification au parcours du trajet GPS :

- **QUE** Jonathan Lapierre, président et/ou Ambroise Henry, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie, l'addenda constatant cette modification au contrat conclu avec GPS le 15 octobre 2012;
- **QUE** Jonathan Lapierre, président et/ou Ambroise Henry, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie, l'addenda constatant cette modification au contrat avec M.A. Poirier, relativement au parcours spécifique de GPS, conclu le 10 mars 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est mentionnée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

19. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le 20 février 2013, dans la MRC Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R13 – 11



No de résolution
ou annotation

R13 – 12

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

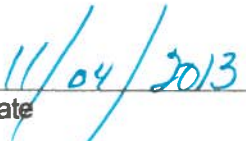
CERTIFICATION

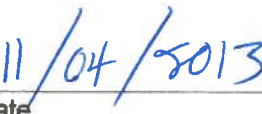
Lu et certifié conforme par
le président,


Jonathan Lapiere

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Ambroise Henry


Date


Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :


Date